

Séance du 29 mai 2008,

Présents : MM. J-M.DUPONT, Bourgmestre ff – Président.
DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, CEUTERICK, Echevins.
Mme B.GALLEZ, Présidente du CAS.
MM. LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, GIANGRECO, RUELLE,
URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO,
VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI,
DERUDDER, Conseillers Communaux.
M. Ph.WILPUTTE, Secrétaire Communal.

M.le Bourgmestre ouvre la séance et demande d'excuser les absences de MM.STIEVENART, SIRAUT, CARLIER, BAUWENS & Mme BURY.

Il rappelle à l'Assemblée que deux points supplémentaires ont été déposés, à savoir :

par Mme FONCK : Motion visant à interdire « le Mosquito » sur le territoire communal

par M.DONFUT : Fonds de convergence Objectif 1 – Aménagement du quartier des Quatre Pavés – Point de la question – Disposition que compte prendre le Collège Communal.

Intercommunales – Assemblées Générales

Les Intercommunales suivantes tiendront leurs Assemblées Générales en juin 2008 :

PNHP :

Ordre du jour :

1. Approbation du P.V. de l'A.G. du 13/02/2008
2. Désignation des membres du Comité de rémunération
3. Renouvellement des membres de la Commission de gestion
4. Contenu minimum des règlements d'ordre intérieur des instances décisionnelles
5. Présentation du rapport d'activités 2007
6. Comptes et bilans 2007
7. Rapport du vérificateur
8. Décharge aux administrateurs
9. Transfert complémentaire à la Commission de gestion sans influence sur les subsides des communes
10. Points d'actualité

IPFH :

Ordre du jour :

1. Restructuration de l'IPFH :
2. apport en nature du secteur « participations électricité et gaz » d'IDETA à l'IPFH
3. augmentation de capital variable par intégration des capitaux propres
4. cession de parts entre associés
5. modifications statutaires
6. Comptes annuels consolidés au 31/12/2007
7. Rapport du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises
8. Décharge à donner aux membres des organes de gestion et de contrôle ainsi qu'au réviseur pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2007
9. Recommandations du comité de rémunération
10. Nominations statutaires

IDEA :

Ordre du jour :

1. Rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2007
2. Présentation des Bilan et Compte de Résultats 2007
3. Rapport du réviseur
4. Approbation des bilan et compte de Résultats 2007
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur
6. Détermination des tarifs applicables dans le cadre de diverses prestations pour les communes associées à l'IDEA
7. Secteur Propreté publique – Affiliation d'un membre et augmentation du capital y afférente
8. Modifications statutaires
9. Augmentation de la partie variable du capital par apport en nature des parts détenues par les associés en IPFH :
 - i. apport en nature des parts détenues en IPFH par les villes et communes associées au secteur Participations de l'IDEA _ Participation au capital de l'IPFH
 - ii. rémunération de l'apport en nature par les parts A.bis
 - iii. rapport spécial du Conseil d'Administration sur l'augmentation de capital par apport en nature
 - iv. rapport du Réviseur sur l'augmentation de capital par apport en nature

IGH - IEH :

Ordre du jour :

Restructuration du secteur mixte wallon

+ autres points qui parviendront en temps utile.

ITRADEC :

Ordres du jour :

A.G. Ordinaire :

1. Désignation des scrutateurs
2. Démission et remplacement d'un administrateur
3. Recommandation à l'Assemblée générale pour la fixation des indemnités de fonction de Président et des autres membres du Comité de gestion et jetons de présence attribués aux administrateurs à dater du 01/07/2008 – Examen – Décision
4. Rapport de gestion pour l'exercice 2007 – bilan et compte de résultat 2007- rapport du Collège des contrôleurs aux comptes – Affectation du résultat de l'exercice écoulé.
5. Décharge à donner aux administrateurs et au Collège des contrôleurs aux Comptes
6. Approbation du P.V. de la présente assemblée

A.G. extraordinaire :

1. Désignation des scrutateurs
2. Modification statutaire
3. Approbation du P.V. de la présente assemblée

IHF :

1. Approbation du rapport d'activités du Conseil d'Administration pour l'exercice 2007
2. Approbation des comptes 2007
3. Octroi de la décharge aux Administrateurs et au Réviseur pour l'accomplissement de leur mission au cours de l'exercice 2007
4. Approbation de la dissolution de l'Intercommunale IHF ayant pour effet de mettre fin aux mandats des Administrateurs et gérants
5. Approbation de la désignation du liquidateur en la personne de Maître E.BALATE dont le Cabinet est sis rue du Gouvernement, 50, à 7000 MONS
6. Approbation de la fixation de la rémunération du liquidateur sur base du barème des Curateurs
7. Octroi du mandat à M.J-F.ESCARMELLE, Administrateur-Gérant de l'IHF, en tant que signataire de la requête destinée à homologuer et confirmer la désignation de Maître E.BALATE, en qualité de liquidateur de la SCRL IHF.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, pour l'ensemble des Intercommunales présentées, excepté pour l'Intercommunale IDEA, à propos de laquelle, M.DISABATO, s'abstient, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, DERUDDER

PNHP :

Le Conseil Communal, à l'unanimité, décide :

d'approuver l'ordre du jour, à savoir :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 février 2008
- Désignation des Membres du Comité de Rémunération
- Renouvellement des Membres de la Commission de Gestion
- Contenu minimum des Règlements d'Ordre Intérieur des Instances Décisionnelles
- Présentation du Rapport d'Activités 2007
- Comptes et bilans 2007
- Rapport du Vérificateur
- Décharge aux Administrateurs
- Transfert complémentaire à la Commission de Gestion sans influence sur les subsides des Communes
- Points d'actualité

De charger :

- Ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal réuni en séance du jeudi 29 mai 2008
- Le Collège Communal de veiller à l'exécution de la délibération

IPFH :

Le Conseil Communal, à l'unanimité, approuve :

Le point 1a de l'ordre du jour, à savoir :

- Apport en nature du secteur « participations électricité & gaz » d'IDETA à IPFH
Approbation

Le point 1b à l'ordre du jour, à savoir :

- Augmentation de capital variable par intégration des capitaux propres –
Approbation

Suite à cette opération les parts suivantes seront distribuées à
Framerics :

IPFH Secteur	Nombre de parts	Valeur
V	154 899	3 872 475 €
VI	45 026	1 125 650 €
TOTAL	199 925	4 998 125 €

Le point c. de l'ordre du jour, à savoir :

- Cession de parts entre associés – Approbation

Dans le cadre de la restructuration de l'IPFH, le Conseil se prononce sur l'apport en nature des parts de l'IPFH suivantes :

IPFH Secteur	Nombre de parts	Valeur
V	154 899	3 872 475 €
VI	45 026	1 125 650 €
TOTAL	199 925	4 998 125 €

à l'Intercommunale IDEA

le point 1d. de l'ordre du jour, à savoir :

- modifications statutaires – Approbation

le point 2. de l'ordre du jour, à savoir :

- comptes annuels consolidés au 31 décembre 2007 – Approbation

le point 4. de l'ordre du jour, à savoir :

- décharge à donner aux membres des organes de gestion et de contrôle ainsi qu'au réviseur pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2007 – Approbation

le Conseil, à l'unanimité, décide :

- de charger ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal, en séance du 29 mai 2008 ;
- de charger le Collège Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération ;
- de charger l'Intercommunale IPHF de réaliser les opérations nécessaires relatives au point 1c. de l'ordre du jour pour la Commune.

IDEA

Le Conseil, par 20 voix « Pour » et, 1 « Absention » décide :

Article 1 : d'approuver le rapport d'activité 2007

Article 2 : d'approuver les comptes 2007

- Article 3 : de donner décharge aux Administrateurs et au Réviseur pour l'accomplissement de leur mission au cours de l'exercice 2007.
- Article 4 : d'approuver les tarifs relatifs aux rémunérations :
- ↪ d'assistance à la maîtrise d'ouvrage
 - ↪ pour les missions d'auteur de projet : voiries et places publiques, architecture, stabilité et techniques spéciales ;
 - ↪ du service de surveillance des travaux ;
 - ↪ de la mission de coordination projet et chantier ;
 - ↪ pour plans d'emprises, bornages et négociations.
- Article 5 : d'approuver l'affiliation au 1^{er} janvier 2008 de la Commune de Seneffe au secteur Propreté Publique pour les activités de gestion des parcs à conteneurs et des collectes sélectives et l'augmentation de capital y afférente à savoir : 2 943 parts à 25 € soit 73 575 €.
- Article 6 : d'approuver le rapport spécial du Conseil d'Administration sur la modification de l'objet social établi en conformité de l'Article 413 du Code des Sociétés ;
d'approuver les modifications statutaires.
- Article 7 : d'approuver, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale d'IPFH du 24 juin 2008 :
- ↪ l'apport en nature des parts détenues par la Commune dans les différents secteurs de l'IPFH au sein du secteur Participations de l'IDEA
 - ↪ la participation du secteur Participations de l'IDEA au capital de l'IPFH découlant de l'apport en nature ;
 - ↪ la rémunération de l'apport en nature de la Commune par 199 925 parts A bis nouvellement créées en IDEA ;
 - ↪ le rapport spécial du Conseil d'Administration de l'IDEA conformément à l'Article 423 du Code des Sociétés.

IEH

Le Conseil Communal, à l'unanimité, prend acte :

- Et, pour autant que de besoin, ratifie le Mémoire d'Understanding signé entre Intermixt & Electrabel en date du 27 mars 2008 ;
- Et exprime son adhésion aux statuts et à la charte de gouvernance d'entreprise de la société « Netwal » ;
- Et confie l'exploitation opérationnelle et journalière des activités de l'Intercommunale à la société Netwal lorsque la prise de participation au capital de celle-ci sera effective pour l'ensemble des gestionnaires de réseaux mixtes wallons ;

Approuve :

- La convention d'associés entre Electrabel et les gestionnaires de réseau de distribution mixte wallons relative au projet Netwal ;
- La participation au capital de la société Netwal de 26,09 % du capital social ;
- La convention de cession de parts sociales ;
- Le projet de modifications des statuts et de ses annexes ;

Décide :

- De charger ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal, en séance du 29 mai 2008 ;
- De charger le Collège Communal de veiller à l'exécution de la délibération .

IGH

Le Conseil Communal, à l'unanimité, prend acte :

- Et, pour autant que de besoin, ratifie le Mémoire d'Entente signé entre Intermix et Electrabel en date du 27 mars 200 !;
- Exprime son adhésion aux statuts et à la charte de gouvernance d'entreprise de la société Netwal ;

Décide :

- De confier l'exploitation opérationnelle et journalière des activités de l'Intercommunale à la société Netwal lorsque la prise de participation au capital de celle-ci sera effective pour l'ensemble des gestionnaires de réseau mixtes wallons ;

Approuve :

- La convention d'associés entre Electrabel et les gestionnaires du réseau de distribution mixte wallons relative au projet Netwal ;

Décide :

- De prendre une participation au capital de la société Netwal de 23,92 % du capital social ;

Approuve :

- La convention de cession de parts sociales
- Le projet de modifications des statuts et de ses annexes

Décide :

- De charger ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal en sa séance du 29 mai 2008 ;

- De charger le Collège Communal de veiller à l'exécution de la délibération.

ITRADEC : Assemblée Générale Ordinaire :

Le Conseil Communal, à l'unanimité, approuve :

- Le point 1 de l'ordre du jour, à savoir : la désignation des scrutateurs
- Le point 2 de l'ordre du jour, à savoir : la démission et le remplacement d'un Administrateur – Ratification
- Le point 3 de l'ordre du jour, à savoir : la recommandation à l'Assemblée Générale pour la fixation des indemnités de fonction du Président et autres Membres du Comité de Gestion et jetons de présence attribués aux Administrateurs à dater du 1^{er} juillet 2008 – Examen – Décision
- Le point 4 de l'ordre du jour, à savoir : le rapport de gestion pour l'exercice 2007 – Bilan & compte de résultats – Rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes – Affectation du résultat de l'exercice écoulé
- Le point 5 de l'ordre du jour, à savoir : la décharge à donner aux Administrateurs et au Collège des Contrôleurs aux comptes
- Le point 6 de l'ordre du jour, à savoir : l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée.

ITRADEC – Assemblée Générale Extraordinaire :

Le Conseil Communal, à l'unanimité, approuve :

- Le point 1 de l'ordre du jour, à savoir : la désignation des scrutateurs
- Le point 2 de l'ordre du jour, à savoir : la modification statutaire
- Le point 3 de l'ordre du jour, à savoir : l'approbation du procès-verbal de la présente Assemblée.

IHF :

Le Conseil Communal, à l'unanimité, décide :

- L'approbation du rapport d'activités du Conseil d'Administration pour l'exercice 2007
- L'approbation des comptes 2007
- L'octroi de la décharge aux Administrateurs et au Réviseur pour l'accomplissement de leur mission au cours de l'exercice 2007
- L'approbation de la dissolution de l'Intercommunale IHF ayant pour effet de mettre fin aux mandats des Administrateurs et gérants
- L'approbation de la désignation du liquidateur en la personne de Maître E.BALATE dont le Cabinet est sis rue du Gouvernement, 50, à 7000 MONS
- L'approbation de la fixation de la rémunération du liquidateur sur base du barème des Curateurs
- L'octroi du mandat à M.J-F.ESCARMELLE, Administrateur-Gérant de l'IHF, en tant que signataire de la requête destinée à homologuer et confirmer la désignation de Maître E.BALATE, en qualité de liquidateur de la SCRL IHF.

De transmettre :

La délibération du Parc Naturel des Hauts Pays :

- Au Ministre Régional de Tutelle sur les Intercommunales
- À l'Intercommunale Parc Naturel des Hauts Pays, rue des Jonquilles, 24, à 7381 HONNELLES.

La délibération de l'IPFH :

- à l'Intercommunale IPFH, Boulevard Mayence, 1, à 6000 CHARLEROI, comme le prévoit les statuts au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'AG soit, pour le 17 juin 2008
- à l'Intercommunale IDEA
- au Gouvernement Provincial
- au Ministre Régional de Tutelle sur les Intercommunales

La délibération pour l'IEH & l'IGH :

- À l'Intercommunale IGRETEC et ce, au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'AG soit, pour le 18 juin 2008 ;
- Au Gouvernement Provincial ;
- Au Ministre Régional de Tutelle sur les Intercommunales.

La délibération pour ITRADEC – Assemblée Générale Ordinaire

- À l'Intercommunale ITRADEC, rue du Champ de Ghislage, 1, 7021 HAVRE

La délibération pour ITRADEC – Assemblée Générale Extraordinaire

- À l'Intercommunale ITRADEC, rue du Champs de Ghislage, 1, à 7021 HAVRE

Les délibérations requises sont adoptées.

TELE MB – Représentation communale – Révision

En date du 1^{er} mars 2007, le Conseil Communal a désigné M.A.CEUTERICK pour représenter la Commune auprès de Télé MB.

A ce jour, M.CEUTERICK démissionne de cette fonction.

Pour CEUTERICK souligne qu'il ne s'agit pas d'un désintéressement de sa part vis-à-vis de la société en question mais bien le fait que le Conseil d'Administration a décidé qu'il existait une incompatibilité entre sa position politique et celle qu'il exerçait au sein de celle-ci.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, DERUDDER

- désigne M.G.CARLIER, Conseiller Communal, en qualité de représentant communal au sein de TELE MB, en remplacement de M.A.CEUTERICK.

La délibération requise est adoptée.

Mobilité – Règlements complémentaires sur le roulage : mesures de circulation diverses.

Le Collège Communal propose au Conseil d'arrêter les mesures de circulation, telles que proposées ci-dessous :

1) rue Alfred Defuisseaux, entre les rues F.Roosevelt et D.Maraille

- Organisation du stationnement en partie sur le large accotement en saillie.
- Réserve du stationnement aux véhicules de 2 tonnes maximum.

2) rue César Depaepe, entre les rues Alfred Defuisseaux et Maladrie

- Mesure visant à modifier le stationnement par :

↳ l'abrogation du stationnement alterné semi-mensuel

- l'interdiction de stationner :

↳ du côté impair, entre la rue A.Defuisseaux et le n°7 (non inclus)
↳ du côté pair, entre le n°2 et la rue de la Maladrie

3) rue Demoustier

- Réserve d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées le long du n°9.

4) rue Emile Vandervelde

- Réserve d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées le long du n°57.
- Mesure visant à interdire le stationnement dans la projection du garage attenant au n°2, sur une distance de 5 mètres.

5) rue de Lambrechies

- Réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées le long du n°84.

6) rue de Quaregnon

- Mesure de circulation visant à établir des zones d'évitement striées à hauteur du n°7F, disposées en vis-à-vis et réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 4 mètres.

7) rue de la Colline

- Réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées le long du n°12.

8) rue du Grand Trait

- Réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées le long du n°7.

9) rue de Taisnières

- A son débouché sur la rue de Dour, mise en œuvre d'un îlot central de type « goutte d'eau ».

10) rue Pasteur Busé, entre les rues de la Montagne et Florent Laurent

Modification du stationnement par :

- l'abrogation du stationnement alterné semi-mensuel existant
- l'interdiction de stationner :
 - ↳ du côté pair, entre la rue de la Montagne et le n°2
 - ↳ du côté impair, entre la rue F.Laurent et l'opposé du n°2

11) Place de l'Eglise

Mesure de circulation visant :

- ↳ à établir une zone d'évitement striée triangulaire de 3 mètres de longueur sur 2 mètres de base, à l'opposé du n°6.
- ↳ à admettre les cyclistes à contresens dans le sens interdit existant entre la rue du Lieutenant et la rue de l'Eglise.
- Mesure visant à interdire le stationnement entre les rues du Lieutenant et du Onze Novembre, à l'opposé de l'entrée de l'église Sainte-Waudru.

12) Grand'Place de Frameries

- Organisation de la circulation en conformité avec le plan établi par le service technique communal.

13) rue du Chapitre

- Mesure visant à interdire le stationnement du côté droit de la rue du Chapitre, venant de la rue des Dames, sur une distance de 1,50 mètre avant le garage attenant à l'habitation n°1^D de la rue de Jemappes.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, DERUDDER

décide :

- de soumettre la présente à l'approbation du Ministère wallon des Transports,
- et, sous réserve d'approbation, de charger le service technique communal de la mise en œuvre de ces mesures.

La délibération requise est adoptée.

Rénovation urbaine de Frameries Centre - Marché de travaux par adjudication publique en vue de la démolition des immeubles n° 114 à 130 de la rue des Alliés ainsi que des annexes de l'ancienne boulangerie coopérative - Nouveau montant estimatif

En juin 2007, cette assemblée, a approuvé le projet remanié des travaux de démolition des immeubles 114 à 130 de la rue des Alliés à Frameries et des annexes de l'ancienne boulangerie coopérative.

Ce projet dont le coût était estimé à 133.279,00 € TVAC a été soumis à l'approbation de la Région Wallonne.

Suite aux remarques formulées par la Région, l'Auteur de projet a amendé le dossier. Les amendements tiennent principalement :

- ↳ à la mise en décharge agréée des éléments de démolition ne pouvant être concassés.
- ↳ à la fourniture et au placement de poteaux d'éclairage, et,
- ↳ au drainage des terrains mis à nus.

Compte tenu de cela, le nouvel estimatif est désormais de 159.267,22 € TVAC.

M.le Bourgmestre signale que l'entreprise pourrait être désignée juste après le 09 juin prochain afin que le chantier, lui, puisse débuter en septembre 2008.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : de prendre acte du nouveau montant estimatif s'élevant à 159 267,22 € TVAC

Article 2 : d'adresser une copie du cahier spécial des charges amendé à la Région Wallonne.

La délibération requise est adoptée.

Programme Triennal 2007/2009 - Arrêté Ministériel d'approbation – Retrait de divers investissements - Information.

En juin 2007, cette assemblée approuvait le programme triennal 2007/2009 tel que présenté, pour une enveloppe globale d'investissements de 3.768.000 € TVAC, générant un subside de 2.260.800 €

Le 27 mars dernier, la Région Wallonne a transmis à la Commune l'Arrêté Ministériel d'approbation d'un programme réduit, dont il ressort que les investissements suivants n'ont pas été retenus pour cause de restrictions budgétaires :

- ↺ Aménagement du parking du centre administratif communal « Archimède »;
- ↺ Pose d'un aqueduc dans le Chemin des Mésanges et Chemin des Ecureuils;
- ↺ Pose d'un égouttage dans un tronçon de la rue du Chêne;
- ↺ Aménagement du carrefour des rues Jules Cousin, de l'Aisette, de la Verdure, Pasteur Busé et Terre à Cailloux;
- ↺ Eclairage public : mise en valeur de l'hôtel communal;
- ↺ Voirie et égouttage rue de la Montagne;
- ↺ Installation d'un égouttage et réfection de voirie rue J-B Descamps;
- ↺ Voirie et égouttage rue de Taisnières.

Compte tenu de ces restrictions, le montant global d'investissement se réduit à 2.130.335 € TVAC, pour un subside évalué à 888.620 €, et les investissements retenus sont :

- ↺ Acquisition d'un bâtiment en vue d'y implanter la Maison de la Laïcité;
- ↺ Trottoirs rue Apollon;

- ↪ Eclairage public : rue et place J. Brel; parc communal et square de la rue du Lieutenant;
- ↪ Voirie et égouttage rue de Lambrechies;
- ↪ Egouttage exclusif rue Terre à Cailloux;
- ↪ Voirie et égouttage rue du Tanneur;
- ↪ Eclairage public : cité de l'Arbaix.

De même, durant ce triennat, la SPGE ne préfinancera pas les projets d'égouttage des rues :

- ↪ du Chêne;
- ↪ de la Montagne;
- ↪ J-B Descamps;
- ↪ de Taisnières;
- ↪ Chemin des Mésanges et Chemin des Ecureuils;

M.LIENARD estime que, d'une part, on peut se réjouir pour les riverains qui bénéficieront de la réalisation de ces projets mais que, d'autre part, on peut aussi regretter le fait que d'autres n'en bénéficieront pas.

Une alternative pourrait peut être être présentée en ce qui concerne le Chemin des Mésanges où un sérieux problème d'égouttage est hélas rencontré.

M.DEBASIEUX répond qu'en ce qui concerne le Chemin des Mésanges, l'IDEA est le maître d'œuvre dans la pose des conduites. De plus, toutes les expropriations ne sont pas terminées. Dès la reprise du chantier, tout sera arrangé. L'égouttage quant à lui ne rentrait pas dans le Programme Triennal ; l'IDEA est responsable de l'égouttage de la Commune et on a obtenu la certitude de pouvoir réaliser celui-ci mais les subventions n'ont pas été accordées.

La Commune pourrait prendre à sa charge ces travaux dans un prochain Programme ou, trouver une solution avec la Région Wallonne à l'effet d'obtenir un soutien en matière d'épuration. On ira aussi à Namur pour présenter ce projet et ainsi tenter d'avoir des crédits. Il s'agit donc de deux alternatives possibles et envisageables.

M.DONFUT souligne que le point soulevé est important et, il date d'au moins dix ans. Il propose de faire une démarche auprès de la SPGE. Le Programme Triennal approuvé est intéressant et il serait dommage de ne pas pouvoir le régler.

M.DISABATO s'étonne que les subsides n'aient pas été reçus alors que les autres communes en ont bénéficié. Dans le cas présent, il faudra donc annoncer aux habitants la non réalisation des travaux annoncés.

M.le Bourgmestre répond qu'à ce stade, aucune annonce n'a été faite aux habitants car on est toujours tenu par les directives du Ministre COURARD. On savait que les investissements 2007-2009 arrêtés ne seraient pas tous retenus par la Région Wallonne.

En ce qui concerne le Ministre COURARD, parallèlement au Programme Triennal, il rappelle l'accord reçu pour la réalisation d'une piste cyclable (200 000 €) ; de plus, Frameries a été reconnue « Commune Pilote » en matière d'impétrants.

Les investissements non retenus seront reportés dans un projet Programme Triennal ; on peut considérer que ce qu'on obtient aujourd'hui correspond aux années précédentes.

M.DISABATO regrette notamment l'état vétuste de la façade du bâtiment Archimède qui demande une remise en état.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, DERUDDER

décide :

Article unique : de prendre acte de ce que l'Arrêté Ministériel du 26 mars 2008 approuve le Programme Triennal 2007-2009 des travaux subsidiés réduit cependant pour toute une série d'investissements comme explicité ci-dessus.

La délibération requise est adoptée.

Rénovation urbaine de Frameries Centre - Acquisition de l'immeuble sis rue des Alliés, 57 - Décision ferme.

Poursuivant la logique de Rénovation urbaine de Frameries Centre, le Conseil Communal a décidé, en mai 2006, du principe d'acquérir les immeubles situés rue des Alliés 55 et 57.

Cette opération a donc été inscrite dans un projet de convention exécution 2007, en cours d'approbation.

Mais la situation financière précaire des propriétaires de l'immeuble n°57 pousse les créanciers à vendre rapidement.

Un accord de principe est intervenu avec le juge des Saisies sur le prix de 125.000 €.

Un compromis de vente devrait donc intervenir rapidement pour figer la situation.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, DERUDDER

décide :

- Article 1^{er} : de prendre la décision ferme d'acquérir l'immeuble sis rue des Alliés, 57 appartenant à Mme FONTAINE au montant de 125 000 € hors frais.
- Article 2 : d'approuver la promesse de vente et le projet d'acte authentique dressé par le Notaire RAUCENT
- Article 3 : de passer immédiatement le compromis (promesse de vente)
- Article 4 : que l'acte authentique d'acquisition sera passé immédiatement après l'approbation par la Région Wallonne de la Convention exécution 2007 de Rénovation Urbaine.

La délibération requise est adoptée.

Aliénation du terrain communal situé rue de Genly à Frameries - Décision ferme.

En septembre 2007, le Conseil Communal a décidé du principe de mettre en vente, au plus offrant, un terrain communal situé rue de Genly à Frameries.

Le notaire Vilain, chargé de la vente, a reçu les offres dont la plus intéressante atteint 50.000 €

M.DISABATO demande que l'on reste vigilant quant aux estimations remises par le Receveur de l'Enregistrement.

M.le Bourgmestre fait remarquer que les offres ont augmenté ; le terrain à la rue de Lambrechies atteint 52 500 € et, on espère pouvoir conclure la vente tout prochainement.

M.DEBASIEUX relève que les estimations du Receveur sont réalisées par rapport à d'autres terrains vendus sur le territoire communal durant les mois et années précédents.

Dans ce cas de figure, la Commune fait une plus value très intéressante.

L'offre pour le terrain à la rue de Lambrechies court jusqu'au 06 juin prochain ; le second candidat acquéreur a été averti et peut encore surenchérir.

Si ce n'est pas le cas, lors du Conseil de juin, on pourra présenter la confirmation de la vente de ce terrain.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : de confirmer sa décision de principe du 25 septembre 2007 d'aliéner le terrain communal situé rue de Genly

Article 2 : de céder à BALAZS C. domiciliée Place St Pierre, 35/C 1, 7340 COLFONTAINE, au prix de 50 000 €, hors frais, et aux autres conditions du projet d'acte du Notaire VILAIN, tel que modifié

Article 3 : de porter la recette de cette opération au fonds de réserve extraordinaire.

La délibération requise est adoptée.

Aménagement d'un Espace « Multi-Services » dans le bâtiment de l'ancienne gare de Frameries - CSCh 2008/15/SC - Principe – Projet

En mars dernier, le Conseil Communal a ratifié l'idée de transformer l'ancienne gare de Frameries en Espace « Multi-Services » dédié à la production musicale.

Après transformations internes, l'espace intégrera des salles de répétition, une régie technique, un local de stockage de matériel et un bureau administratif de gestion.

Pour procéder à cet aménagement, il y a lieu de procéder à un marché de travaux.

Un cahier spécial des charges a donc été établi pour fixer les conditions du marché; il détermine la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation.

Cette opération est estimée à 46.004,20 € TVAC.

M.DISABATO regrette que l'ont n'ait pas encore défini l'utilisation de ce bâtiment bien qu'il se réjouit de la destination. Il demande que l'on offre aux jeunes la possibilité d'utiliser celui-ci.

M.LIENARD répond qu'il fallait d'une façon ou d'une autre s'occuper de la gare. Il interroge l'Assemblée quant aux frais de fonctionnement.

La convention qui serait passée avec le Centre Culturel Local permettrait la continuation du projet.

M.le Bourgmestre signale qu'ici on approuve le cahier spécial des charges qui permettra de réaliser les travaux. En ce qui concerne l'occupation des lieux, il ne faut pas perdre de vue que l'on devra continuer à veiller à l'accueil des voyageurs de la SNCB. De plus, une convention liera la Commune qui gèrera l'exploitation du site avec le Centre Culturel Local et l'association « Envol des Cités ».

M.CEUTERICK rappelle que la décision a été prise par le Conseil en mars 2008 et que trois choix ont été déterminés, à savoir :

- les travaux qui devront être réalisés le plus vite possible ;
- la passation de la convention avec le Centre Culturel Local & la Commune ;
- les coûts de fonctionnement qui, sur base d'une mise en route programmée à l'automne 2008 ont été estimés à 2 000 €

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : d'approuver le principe-projet relatif aux travaux d'aménagement de la gare de Frameries en Espace « Multi Services » dédié à la production musicale

Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché estimé à 46 004,20 € TVAC.

Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet

Article 4 : de charger le Collège Communal de procéder à l'exécution du marché

Article 5 : d'approuver la dépense qui en résultera

Article 6 : de soumettre le projet au Ministère de la Région Wallonne pour information

La délibération requise est adoptée.

Opération pilote « Impétrants 2007 » - Désignation de l'Auteur de projet pour l'aménagement du carrefour des rues Jules Cousin, de l'Aisette, de la Verdure, Pasteur-Busé et Terre à Cailloux à La Bouverie - Application de l'Art L 1311-5 du CDLD (Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation) relatif aux dépenses imprévues.

Visant à améliorer la coordination et l'organisation des chantiers de voirie et de cours d'eau, le Gouvernement wallon a mis à l'étude un projet de décret dénommé « Projet pilote Impétrants 2007 ».

Dans cet esprit, le Gouvernement wallon a chargé le Ministre de la Fonction publique de sélectionner quelques communes pilotes pour tester la mise en œuvre de l'application de ce projet de décret.

C'est ainsi qu'en mars dernier, la Région wallonne a communiqué à la Commune, l'Arrêté ministériel lui reconnaissant le statut de « Commune pilote » pour l'aménagement du carrefour des rues Jules Cousin, de l'Aisette, de la Verdure, Pasteur-Busé et Terre à Cailloux

Cet Arrêté ministériel prévoit l'octroi à la Commune d'un subside représentant 80 % du montant des travaux qui seront réalisés, frais d'étude compris, subside toutefois plafonné à 200.000 €.

Les impératifs de procédure inhérents à ce nouveau décret exigent qu'il soit procédé, sans délai, à la désignation de l'Auteur de projet.

Cette information, parvenue à la Commune en mars dernier, n'a pas permis d'inscrire, au budget 2008, les crédits nécessaires pour couvrir les frais d'étude de ce projet.

Pour permettre néanmoins la désignation de l'Auteur de projet, le Collège communal a décidé de pallier cette absence de crédits en recourant à l'article

L 1311-5 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation qui permet de pourvoir aux dépenses imprévues.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : de prendre acte de ce que, par Arrêté Ministériel du 5 décembre 2007, la Région Wallonne reconnaît à la Commune de Frameries, le statut de Commune Pilote et de ce qu'un subside plafonné à 200 000 € sera octroyé à la Commune pour l'investissement « Aménagement du

carrefour des rues J.Cousin, de l'Aisette, de la Verdure, P.Busé & Terre à Cailloux à La Bouverie.

Article 2 : de recourir à l'Article L1311-5 du CDLD pour permettre au Collège Communal de procéder immédiatement à la désignation de l'auteur de projet.

La délibération requise est adoptée.

Marchés de fourniture d'électricité et de gaz menés par la « Centrale d'Achat d'Energie de l'IPFH » pour compte de la commune de Frameries :

A. C.S.Ch. et contrats de fourniture - Ratification

B. Procédure d'attribution des marchés poursuivie - Information

Par son Arrêté d'avril 2005, le Gouvernement wallon a décidé d'une ouverture totale des « Marchés de l'Energie » à dater de janvier 2007, respectant en cela les Directives européennes en la matière.

Le but de cette libéralisation étant de faire profiter les consommateurs de prix concurrentiels, les Pouvoirs publics ont alors choisi de s'associer pour regrouper les commandes.

C'est la raison pour laquelle, en mars 2007, le Conseil Communal a décidé d'adhérer à la Centrale d'Achat d'Energie de l'IPFH (Intercommunale Pure de Financement du Hainaut), en vue d'acquérir l'électricité et le gaz pour l'ensemble des points communaux d'utilisation.

Par la convention qui a été passée ensuite, la commune a confié à l'IPFH le soin de procéder à la passation des marchés publics requis et à la désignation des fournisseurs avec lesquels des contrats ont donc été passés.

Toutefois, en attendant que les structures ad hoc soient opérationnelles, c'est l'IGRETEC qui a été chargée d'assurer la mission.

A l'issue des marchés, « Electrabel Customer Solutions » a été désigné pour la fourniture d'énergie électrique et « Luminus » l'a été pour le gaz.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, DERUDDER

décide

Article 1^{er} : d'approuver le projet (cahier spécial des charges) relatif au marché des services financiers concernant la conclusion d'emprunts pour le financement de dépenses extraordinaires pour l'exercice 2008 étant

donné qu'il reprend les mêmes conditions techniques que le cahier spécial des charge approuvé par le Conseil en 2005 et adapte les conditions administratives et le détail des emprunts au présent marché

Article 2 : de recourir à une procédure négociée sans publicité lors du lancement de la procédure pour l'attribution de ce marché en application de l'Article 17 §2, 2°, b de la Loi du 24 décembre 1993

Article 3 : d'autoriser le Collège Communal à se prononcer sur l'exécution du marché

La délibération requise est adoptée.

Synode de l'Eglise Protestante de La Bouverie – Modifications budgétaires n°1 Ordinaire & Extraordinaire

La Synode de l'Eglise Protestante de La Bouverie présente une modification budgétaire Ordinaire pour laquelle aucun supplément communal n'est requis et une modification budgétaire Extraordinaire pour laquelle un subside communal de 4 856,94 € est demandé.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, DERUDDER

- Émet un avis favorable à propos de ces modifications budgétaires n°1 Ordinaire et Extraordinaire.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement - Groupe scolaire de la Victoire - Augmentation de cadre en maternel en cours d'année

Sur base du Décret du 13-07-1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement - articles 3ter et 41 à 48, une augmentation de cadre en maternel est prévue le 11^e jour de classe après les vacances de printemps, soit le lundi 21/04/2008.

Mme lafolla Rosanna, directrice d'école au groupe scolaire de la Victoire, a informé le Collège communal qu' ½ emploi en maternel supplémentaire pourrait être créé à dater du 21/04/2008.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : de ratifier la décision prise par le Collège Communal visant à ouvrir, à dater du 21 avril 2008, un demi emploi maternel supplémentaire, au groupe scolaire La Victoire

Article 2 : que cet emploi sera maintenu jusqu'au 30 juin de l'année scolaire en cours, date limite du subventionnement du département. Il ne pourra néanmoins donner lieu à une nomination à titre définitif.

Article 3 : de transmettre la délibération au Ministère de la Communauté Française, à l'Inspection et à la Direction de l'école concernée.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement - Groupe scolaire d'Eugies « Implantation du Champ Perdu » - Budget complémentaire attribué en discrimination positive - Année scolaire 2008-2009

Par sa dépêche, le Ministère de la Communauté Française informe qu'un budget complémentaire de 600€ a été attribué à l'implantation du Champ Perdu, école en discrimination positive.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, DERUDDER

prend acte :

Article 1^{er} : du budget complémentaire de 600 € attribué en discrimination positive à l'implantation du Ch.Perdu pour l'année scolaire 2008-2009

Article 2 : de transmettre la délibération au Ministère de la Communauté Française ainsi qu'à la Direction de l'école concernée.

La délibération requise est adoptée.

Point supplémentaire déposé par Mme C.FONCK, Conseillère Communale, au nom du Groupe CDH et en application de l'Article L1122-24 du CDLD – Motion visant à l'interdiction du « Mosquito » sur le territoire communal - Vote

En vertu de l'Article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, Mme C.FONCK, Conseillère Communale, au nom du Groupe CDH sollicite l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la présente séance du Conseil.

Mme FONCK fait rapport de l'utilisation de ce système.

Il s'agit d'un appareil qui émet des sons à haute fréquence ; ondes qui sont très irritantes pour les oreilles de ceux et de celles qui peuvent les entendre c'est-à-dire, pour une partie de la population qui avoisine moins de 25 ans.

Cet appareil dénommé « Mosquito » a été mis au point pour éloigner les adolescents jugés indésirables de certains endroits.

Il faut savoir que l'utilisation de cet appareil fait fi de la convention internationale des droits de l'enfant et plus particulièrement de l'Article 15 qui reconnaît « les droits de l'enfant à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique ».

De plus, il va également à l'encontre de l'Article 22 Bis de la Constitution qui stipule que « Chaque enfant a droit au respect de son intégrité morale, physique, psychique et sexuelle ».

En règle générale, le « Mosquito » va à l'encontre de la loi anti-discrimination du 25 février 2003.

L'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, DERUDDER

décide :

- d'interdire l'utilisation et la commercialisation du « Mosquito » ainsi que tout type d'appareils à ondes répulsives à l'égard des mineurs sur le territoire de la Commune de FRAMERIES.

La délibération requise est adoptée.

Point supplémentaire déposé par M.D.DONFUT Conseiller Communal, au nom du Groupe PS et en application de l'Article L1122-24 du CDLD – Fonds de convergence Objectif 1 – Aménagement du quartier des Quatre Pavés – Point de la question – Disposition que compte prendre le Collège Communal

En vertu de l'Article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, M. D.DONFUT, Conseiller Communal, au nom du Groupe PS sollicite l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la présente séance du Conseil.

M.DONFUT rappelle que les années 1994-2000 ont vu un projet ambitieux se développer à Frameries puisqu'il s'agit du PASS ; dans la foulée a été adopté le schéma de structure communal.

Certains en ont fait la critique mais aujourd'hui, on peut être fier de son développement.

Actuellement, on travaille sur un projet en matière de Rénovation Urbaine du Centre de Frameries.

Le but est de donner une autre dimension commerciale à la Commune et, un projet a permis d'obtenir une subsidiation qui se chiffre à 9 700 000 €, via les Fonds FEDER. Toutefois, il y a lieu de revoir le projet initial.

Etant donné la lourdeur du dossier Rénovation Urbaine, il serait intéressant que le Collège Communal communique au Conseil Communal ses intentions ainsi que les dispositions qui seront prises concernant les Quatre Pavés de Frameries. Une procédure devra être trouvée pour permettre de respecter les délais.

M.le Bourgmestre remarque que la subsidiation est une excellente nouvelle. Le projet s'inscrit dans une logique structurante qui a guidé l'avis remis par les instances compétentes. Il faudra retravailler les fiches pour les ajuster. Pour ce faire, on bénéficiera d'un groupe d'experts dans le but d'obtenir une approbation avant les vacances.

A court terme, on dispose d'un espace et d'une somme de plus ou moins 10 millions d'euros pour :

- l'espace public, l'espace commercial, l'espace parkings.

De plus, les rues adjacentes ont également été associées aux travaux.

Le Collège a déjà discuté de ce point et on dispose d'un outil intéressant.

La plateforme stratégique de développement local qui sera amenée à cette réflexion induira une dynamique nouvelle et importante pour Frameries. Ce partenariat est utile afin d'avoir un regard extérieur sur le projet.

En ce qui concerne la phase de mise en œuvre, l'idée d'un appel d'offre concours est envisagée notamment pour attirer des concepteurs de projets. En quelque sorte, un jury serait constitué afin de donner un avis sur le projet présenté.

Il assure, en outre, que le Collège travaillera d'arrache pied sur cet important dossier.

M.GIANGRECO se réjouit également du budget alloué qui aidera à développer cette dynamique pour la cité.

M.DONFUT remercie le Bourgmestre pour les éléments de réponse communiqués. L'idée d'offre concours est excellente ; c'est d'ailleurs l'occasion de faire venir de manière homogène des partenaires, des acteurs. Il se déclare heureux et très fier de cette approbation des subsides ; de nombreuses demandes avaient été introduites et il faut savoir que Frameries est très bien positionnée.

Adoption du procès verbal de la dernière séance – Séance publique

Il s'agit de la séance du 24 avril 2008.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

Par le Conseil :
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre ff.,

Ph.WILPUTTE.

J-M.DUPONT.

